

## ► **Endiguement** du territoire contre le risque submersion Point sur les travaux de défense des côtes (fosse de Loix-La Moulinatte)



Près de 10 ans après Xynthia, l'acte 1 du projet d'endiguement du village, tant attendu par l'ensemble de la population, est devenu chose concrète depuis l'annonce commune du lancement officiel des travaux, le mercredi 9 octobre 2019 par Lionel QUILLET, Vice-président du Département et Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré, ainsi que Patrick RAYTON, maire de La Couarde-sur-Mer.

Malgré les périodes d'intempéries de novembre perturbant les travaux d'enrochement, le calendrier prévisionnel est globalement tenu par les entreprises CHARIER et LEPINE sous la direction des services du Département. Les ouvrages de défense des côtes des secteurs de Goisil à La Moulinatte (phases 1 et 2 du chantier) devraient être achevés fin mars.

La phase 3 du projet qui porte sur les secteurs Dieppe/Percotte interviendra une fois la période de nidification passée soit à partir d'août 2020 pour une durée estimative de 7 mois. De par la nature des sols et des ouvrages existants, cette tranche de travaux est sujette à plus de risques dans l'exécution des ouvrages, notamment en cas d'intempéries. Le chantier devra également composer avec de fortes contraintes économiques (activité ostréicole et viticole), touristiques (vélos) et environnementales (faune et flore).

### ► **Chiffres clés :**

- 6<sup>ème</sup> grand chantier du programme d'actions et de prévention des inondations de l'île de Ré
- Dispositif anti-submersion pour faire face à un événement Xynthia + 20 cm : réhausse des digues/murs/talus comprise entre 4,80 m et 5,40 m NGF
- 5,2 kilomètres de côtes de la fosse de Loix à La Moulinatte,
- 2 entreprises : CHARIER (mandataire) et Lépine (sous-traitant)
- 60 000 tonnes d'enrochements,
- 11 mois de travaux effectifs entre octobre 2019 et début 2021 (interruption du chantier en période de nidification : avril à juillet)
- 4 742 860€ HT de travaux cofinancés par l'Etat (40%), la Région (20%), le Département (20%) et la Communauté de Communes (20%),

#### Acteurs principaux :



#### **Département**

Maître d'ouvrage :  
Direction Mer et Littoral  
Maîtrise d'œuvre :  
Service Grands Travaux



#### **Entreprise CHARIER**

Mandataire du marché spécialisé  
dans les enrochements



#### **Entreprise LEPINE**

Sous-traitant en charge  
des palplanches

#### Acteurs secondaires :



#### **Communauté de Communes**

En charge du PAPI et de la gestion  
des milieux aquatiques et prévention  
des inondations (GEMAPI)  
Futur gestionnaire des ouvrages  
Gestionnaire des pistes cyclables  
en site propre

